



Avant de commencer, installez-vous

-  **Connexion internet** : privilégiez une connexion filaire au wi-fi
-  **Audio** : privilégiez un casque audio ou des enceintes
-  **En cas de problème techniques** : n'hésitez pas à nous solliciter via le tchat de conversation à droite de l'écran
-  **Le replay et le support de présentation** seront disponibles dans les prochains jours sur la page dédiée

Posez vos questions via le tchat
tout au long du webinar !

WEBINAR

Les obligations des organismes de formation

**Jeudi 24 septembre 2026
de 11h à 12h**

 **Via Compétences**
CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux



Intervenants



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Stéphane CADET

*Responsable Cellule Déclaration d'Activité, DREETS
ARA*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Laurie DUFOUR

*Instructeur déclaration d'activité,
DREETS ARA*

Parcours d'un Organisme de Formation



Parcours d'un Organisme de Formation

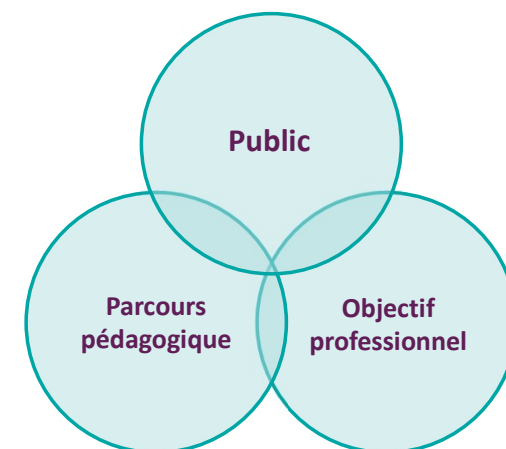
Le fait générateur : la réalisation d'une prestation de formation professionnelle continue

Les prestations de FPC qui permettent une montée en compétences professionnelles :

- L'action de formation,
- L'action de bilan de compétences,
- L'action de validation des acquis de l'expérience,
- L'action de formation par apprentissage.

L'action de formation :

- 3 critères,
- 3 modalités de réalisation :
Présentiel - Formation à distance - Formation en situation de travail




**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

 **Via Compétences**
CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux

Parcours d'un Organisme de Formation

Contractualisation

Une formalisation de la prestation selon une typologie de clients

- Personne morale = **convention de formation**
- Particulier financeur = **contrat de formation professionnelle**
- Donneur d'ordre / sous-traitant = **contrat de prestation de formation**
- DO => sous-traitant => bénéficiaire de l'action (client du DO)

Des mentions qui définissent la prestation et en précisent les modalités

- l'intitulé
- La situation initiale des bénéficiaires
- l'objectif et le contenu
- Les moyens prévus
- La période de réalisation
- Le prix et les modalités de règlement

Parcours d'un Organisme de Formation

Contractualisation

- Contrat de formation
- Convention de formation
- Contrat de prestation de formation

3 mois



Déclaration (DA)

- Dossier de DA
- Document contractuel
- Liste des formateurs/CV
- Justificatif SIREN
- Bulletin 3 casier judiciaire
- Pièce d'identité valide

2 mois



Instruction

- Dossier obligatoirement complet
- Dossier conforme ?
- S'agit-il d'une prestation de FPC ?
- Ressources idoines au regard de la prestation ?

Parcours d'un Organisme de Formation

Conséquences de l'attribution du NDA

Principales obligations

- Informer les stagiaires (objectifs, contenu, intervenants, modalités de réalisations, d'évaluation...)
- Obligations comptables (suivi distinct de l'activité de FPC...)
- Le **Bilan pédagogique et financier**

Une option : l'exonération de TVA

- Au titre de l'activité de FPC à partir de l'acceptation de la demande
 - Nécessite un NDA actif (BPF transmis)
 - Demande dématérialisée
- > <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/attestation-exoneration-tva>

Parcours d'un Organisme de Formation

La certification Qualiopi

1. Est une obligation :

- Si l'action bénéficie de fonds publics (Etat, Région, CDC/CPF...),
- Si l'action bénéficie de fonds mutualisés (OPCO, AGEFIPH...),
- Si le prestataire n'est pas sous-traitant (sauf CPF/CDC).

2. Est une procédure :

- Audit réalisé par un organisme accrédité (COFRAC),
- Séquence de 3 ans (audit initial/surveillance/renouvellement).

3. Nécessite le respect de critères (RNQ) :

- Information du public,
- Identifications des objectifs,
- Adaptation du public aux prestations,
- Adaptation des moyens aux prestations,
- Qualifications des intervenants,
- Inscription de l'OF dans son environnement,
- Recueil et prise en compte des appréciations des bénéficiaires.

Parcours d'un Organisme de Formation

Besoin d'informations

- **Information générale** : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
- **FAQ sur la déclaration d'activités**
- **Le Bilan Pédagogique et Financier en vidéo**

Pour échanger avec un conseiller (questions spécifiques) :

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Declaration-des-organismes-de-formation-professionnelle-ou-formateurs>

- **Régénération du code responsable des accès** via l'assistance technique du ministère :
 - Numéro vert 0 805 032 430
 - Mon Activité Formation (MAF) "Saisie du BPF" - Jira Service Management
 - Un module en ligne gratuit de Via Compétences
 - « Être organisme de formation : rôles et obligations » : www.moockie.fr



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

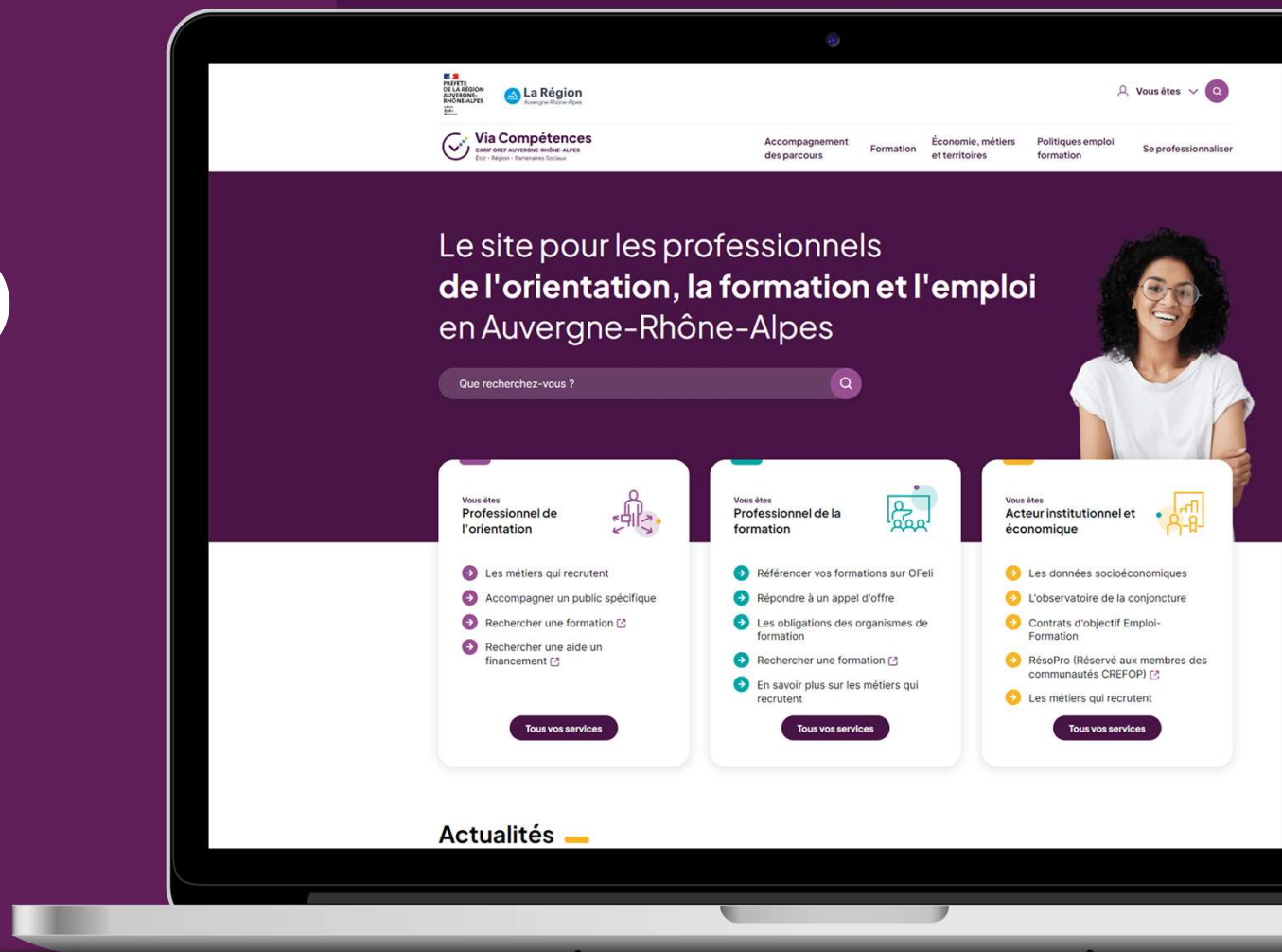


On répond à vos questions !

Rendez-vous sur

www.via-competences.fr

Restez informés en vous
abonnant à notre newsletter
et retrouvez-nous sur



Merci d'avoir suivi ce webinar

Laissez-nous un avis

